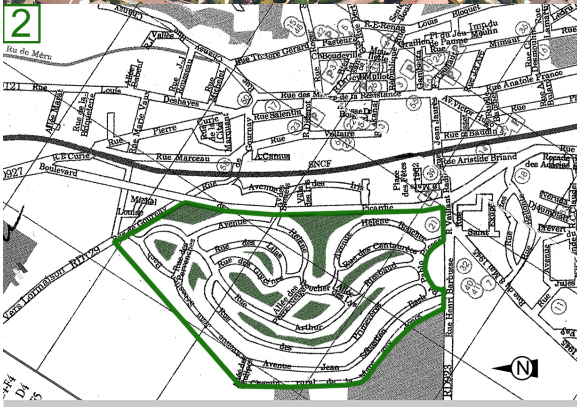


Les Villages de MERU dans l'Oise, 25 ans après...

Société
Responsable de la Société
Présentateur
Organismes décisionnaires
Organismes Gestionnaires
Propriétaire du site
Description de l'action

Société TERRABATIR SA
Christiane HARLES-LEVASSEUR, Société TERRABATIR
Christiane HARLES-LEVASSEUR, Société TERRABATIR
La Ville de MERU, Monsieur CESAR, (maire de l'époque)
Société TERRABATIR
Société TERRABATIR
Cet ensemble de 500 terrains à bâtir, destinés à recevoir des maisons individuelles pour toutes les catégories sociales, a été réalisé entre 1974 et 1980, selon la procédure de ZAC, sur un terrain de 49 hectares. Les enjeux : créer un quartier, désengorger la vieille ville de sa circulation automobile, l'organiser, sans pour autant créer deux villes. La difficulté, dépasser la frontière visuelle d'une ligne SNCF, qui par son tracé, a interrompu le développement naturel à partir de la vieille Ville.
Monsieur Jean-Philippe THELLIER, Architecte à Angers.
Messieurs Pierre BONNET d'Etampes, et DUVAL à NOAILLES, géomètres
Monsieur Albert MAIGNE, Ingénieur, à Paris
Société ERPE pépiniériste

Equipe pluridisciplinaire



1 - vue aérienne du village il
y à 10 ans
2 - plan de Méru
3 - allée traversante
- espaces publics boisés
4 - vue des villages
aujourd'hui



Qualité Architecturale : Nécessité absolue dans notre profession d'aménageur d'une réflexion très en amont de la conception du projet, tant au niveau du plan, qu'à celui de chaque parcelle et îlots. Les acquéreurs ayant le libre choix de leur maison et du constructeur, une structure de conseil aux futurs propriétaires, a été mise en place sur le site par l'Aménageur. Assumée par lui, son équipe, et tout particulièrement par l'architecte coordinateur, elle a assuré la cohérence et l'harmonie de l'ensemble, par l'écoute, la discussion et des plaquettes pédagogiques. Ce nouveau quartier a été tourné délibérément vers l'ancienne ville en contrebas. La voirie souple, d'emprises variées, est ponctuée d'espaces paysagés, supports arborés aux maisons.

Qualité de la vie sociale : Ouverture sur l'extérieur, les écoles maternelles, primaires et le centre commercial sont rattachés aux équipements déjà existants d'où mixité des relations; Les espaces communs, les allées piétonnières, traversantes (3) permettent les rencontres et servent de lien entre la ville ancienne et ce nouveau quartier. Les anciens venant s'y promener, et les nouveaux pratiquer la ville. Le dialogue avec les acquéreurs, sur le site, tous les samedi et dimanche, l'aménageur, son équipe, l'architecte, les recevaient individuellement et en groupe. Ils étaient ainsi amenés avec leur famille, à se rencontrer, se connaître et mieux comprendre leur ville.

Respect de l'environnement : L'approche environnementale dont ont fait preuve l'architecte et l'aménageur n'était pas, à cette époque, prise en compte dans les aménagements (ZAC- Lotissement). Les 9 hectares d'espaces boisés de cette opération crée un paysage qui répond à celui situé sur cet autre versant, et assurent également la respiration de l'ensemble. La photo prise 25 ans après (4), de l'autre côté de l'église, sur le versant opposé, montre que les Villages de Méru sont intégrés à la ville et à ses environs.

Au titre de la ZAC nous avons participé à la construction d'une station d'épuration, dans laquelle se rejette notre assainissement eaux usées, ainsi qu'aux aménagements relatifs aux eaux pluviales, au renforcement adduction eau. Dans ce département c'était une des premières opérations de ce type à prendre en compte ces aménagements.

Aujourd'hui " Les Villages de Méru " en tant qu'entité n'existent plus, c'est un quartier comme les autres, avec des espaces verts agréables, fréquentés.